



## **CONGRÈS DE LA FEHAP des 6 & 7 novembre 2013, à TOULOUSE**

### **Lettre ouverte :**

- ✓ **aux administratrices et administrateurs des associations,**
- ✓ **aux directrices et directeurs.**

Après vous avoir interpellé-e-s en tant qu'administrateurs-trices ou directeurs-trices de nos établissements et services les 7 octobre 2010 (Nantes), 30 mars 2011 (La Défense), 6 octobre 2011 (Lyon) et le 22 mars 2012 (Palais la Mutualité Paris), nous revenons vers vous.

En effet, pendant deux jours, vous allez participer au Congrès de la FEHAP en tant qu'adhérent à cette chambre patronale. **Les orientations et les mandats que vous donnerez aux administrateurs FEHAP décideront de l'avenir des garanties collectives des salarié-e-s construites par le dialogue social et la négociation depuis plus de 60 ans.**

Si la FEHAP persiste dans sa volonté de refuser le dialogue avec les organisations syndicales de salarié-e-s au sein d'une Commission Mixte Paritaire de la CCN du 31/10/1951 :

- ✓ ce sera la recommandation patronale qui continuera à s'appliquer pour tous les salarié-e-s embauché-e-s après le 21 décembre 2012,
- ✓ il n'y aura plus aucune perspective d'évolution de carrière pour tous les autres, faute de référence à des classifications et des évolutions salariales,
- ✓ les conditions de travail n'en finiront pas de se dégrader...

**Aujourd'hui, à ce Congrès de 2013, il vous est demandé de confirmer ces orientations prises en mars 2010 !**

Ces choix n'ont d'autres raisons que de répondre aux impératifs financiers qui gouvernent notre secteur d'activité, en cassant les garanties collectives avec les conséquences que nous connaissons. La course sans fin à la réduction des coûts n'a d'autre issue que la disparition du secteur associatif.

.../...

La CGT ne partage pas l'analyse du Directeur Général de la FEHAP lorsqu'il pense qu'il peut sauver les établissements et les salarié-e-s en sacrifiant les garanties collectives.

Le secteur associatif ne se prévaudrait-il plus de valeurs telles que la solidarité, l'humanisme ?...

En mars 2010, vous avez donné mandat à la FEHAP pour être à l'initiative de la négociation d'une Convention Collective de branche laquelle permettrait à l'ensemble du secteur de se référer aux mêmes garanties pour l'ensemble de ses salarié-e-s et de couvrir toutes celles et ceux qui sont aujourd'hui en dehors des conventions actuelles parce que leur association n'est pas adhérente à une chambre patronale.

Nous vous rejoignons dans cet objectif car il va dans le sens des valeurs de justice sociale défendues par la CGT.

## **Oui, la construction d'une même Convention Collective pour la branche associative sanitaire, médico-sociale et sociale est notre avenir commun !**

**Un tel travail ne peut se faire en un jour. La négociation doit se dérouler dans la sérénité et avec toutes les garanties de la CCNT 51 pour les salarié-e-s. C'est pour cela qu'il nous faut retrouver le dialogue social dans le paritarisme au sein d'une Commission Mixte Paritaire.**

**Aujourd'hui, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer les mandats que vous donnerez aux instances dirigeantes de la FEHAP dans ce Congrès qui fera date.**

**L'avenir de centaines de milliers de salarié-e-s,  
l'avenir du secteur sanitaire, social et médico-social  
reposent sur votre positionnement  
et les mandats que vous donnerez.**

Montreuil, le 30 octobre 2013.

